

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU PROJET D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A1

**DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST SUPERIEUR
À 1,2 KG/J DE DBO5 AU REGARD DES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

Dossier SPANC : N°4214

- Article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales
- Article R 431-16 et R 441-6 du code de l'urbanisme

Demandeur : **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

Adresse : **6 bis, rue Rontaunay**

Code postal : **97400** Commune : **SAINT DENIS France**

Tél / Portable : **0262908660** Mail : **murielle.martin@cg974.fr**

Adresse de l'habitation concernée : **Angle des rues Louis CARRON et Croix Rouge**

Code postal : **97431** Commune : **PLAINE DES PALMISTES France**

Référence cadastrale : **AL 914 - AL916**

Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif -, au regard des principes généraux et de l'arrêté du 21 juillet 2015, compte tenu de la mise en place de systèmes d'assainissement autonome non collectifs destinés à traiter les rejets de plus de 20 EH (équivalent habitants) et recevant par conséquent une charge brute supérieure à 1,2 kg/j de DBO5. Ainsi que des éléments déclaratifs transmis par le demandeur (**COLLEGE PLAINE DES PALMISTES – Traitement des eaux usées – DOSSIER TECHNIQUE - Version 2- 2018-11-04**), en date du **13/05/2020**(réception pièces modifiées le **14/06/2021**), atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION

Descriptif du projet d'installation d'assainissement non collectif validé :

Le projet consiste en la construction d'un dispositif de traitement des eaux usées pour un collège à la Plaine Des Palmistes.

Filière d'assainissement non collectif :

Filière compacte.

Les critères de dimensionnement ont été établis comme suit :

- Nombre d'élèves : 600
- Nombre de personnel : 92
- Nombre d'Équivalents Habitants estimé : 360

Le ratio généralement retenu pour des établissements scolaires (hors internat) est de 1 élève = 1/3 EH, ce qui donne un total autour de 250 EH. Toutefois, les filières proposées ne prennent pas compte de cette réduction éventuelle de capacité, et sont basées sur 350 Équivalents habitants.

Nombre d'équivalents-habitants déclarés par le demandeur : **360** EH

Le *201 091 2021* à Saint Benoit

Signature de l'autorité compétente

Pour le Président et par Délégation,
Le Directeur Eau Assainissement GEMAPI


Laurent JEAN FRANCOIS

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC. Dans tous les cas, la possibilité de mise en place d'un autre système d'assainissement autonome devra être détaillée par le fournisseur et son installateur dans le cadre d'un dossier complet. Basé notamment sur l'établissement de profils précis faisant apparaître les cotes de futures plateformes. L'installateur du système devra attester avoir mis en œuvre le dispositif dans les règles de l'art et dans le respect des préconisations du constructeur, ainsi que dans le respect des préconisations présente dans le rapport technique (**COLLEGE PLAINE DES PALMISTES – Traitement des eaux usées – DOSSIER TECHNIQUE - Version 2- 2018-11-04**) et du rapport LACQ BTP SERVICES (**Rapport 19035-A.V01 en date du 12 Juin 2019**), notamment en matière d'infiltration des effluents traités et de prise en compte des contraintes de terrassement et d'incidence sur les autres ouvrages fondés. La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.

Coordonnées du SPANC de la CIREST : 28, rue des Tamarins – BP 124 97470 SAINT BENOIT

Par mail : spanc@cirest.fr

tel : 0262 50 60 29